

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 7 février 2019**  
**Rapporteur :**  
**Madame Danielle GARREC**

**N° 29**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 13/02/2019  
- la transmission au contrôle de légalité le : 12/02/2019  
(accusé de réception du 12/02/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Subventions aux associations à caractère social**

**Les demandes de subvention des associations à caractère social pour un montant total de 3 000 € sont soumises à l'avis de la Commission des Solidarités puis sont présentées en conseil municipal pour décision.**

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'accorder les subventions suivantes :

**Ligne budgétaire 520 6574 900 :**

<b>Nom de l'association</b>	<b>Montant en euros</b>
<b>Secours Catholique du Finistère</b> Association dont le but est d'apporter partout où le besoin s'en fera sentir, à l'exclusion de tout particularisme, national ou confessionnel, tout secours et toute aide directe et indirecte, morale ou matérielle, quelles que soient les opinions philosophiques ou religieuses des bénéficiaires. Subvention exceptionnelle – Espace Santig du	<b>1 500</b>
<b>Lions Club Quimper Gradlon</b> Association ayant pour objet d'unir par des liens de solidarité et d'amitié des hommes et des femmes représentatifs et qualifiés de la communauté, en leur donnant l'occasion de servir en toutes circonstances, l'intérêt général. Subvention exceptionnelle pour l'organisation d'une conférence sur les dons et transplantations d'organes et de tissus	<b>1 500</b>